

# LE VESTIBULE DES INSCRIPTIONS

## HÔTEL DE VILLE DE SION



# LE VESTIBULE DES INSCRIPTIONS HÔTEL DE VILLE DE SION

**Sedunum Nostrum 2014**  
Romain Andenmatten

## Remerciements

Un projet de restauration et de mise en valeur est une entreprise complexe et nécessite la collaboration de nombreux intervenants.

- › Je tiens à remercier en premier lieu la Bourgeoisie de Sion et ses représentants, plus particulièrement les Présidents CHARLES-ALEXANDRE ELSIG (2005-2012) et ANTOINE DE LAVALLAZ (2013) ainsi que CAROLE SCHMID, conseillère bourgeoise, qui a assuré le suivi du projet. La Bourgeoisie de Sion, propriétaire des lieux et mandant des travaux, s'est investie dans ce projet patrimonial sur une proposition individuelle et marque ainsi son engagement au service de la culture.
- › La marbrerie Lomazzi, l'atelier de restauration St-Dismas, l'entreprise de peinture Blanc et Duc et le service de l'édilité de la Ville de Sion pour les éclairages ont assuré le gros des opérations de restauration et de mise en valeur.
- › OLIVIER MEICHTRY, graphiste à Sion, et l'entreprise Walser publicité ont réalisé les panneaux d'accompagnement des inscriptions et les feuillets explicatifs. Ils doivent être grandement remerciés.
- › FRANÇOIS WIBLÉ, archéologue cantonal du Valais, et ALBERT PRAZ, professeur de latin au collège des Creusets à Sion, sont les piliers de ce travail par leurs précieuses contributions. FRANÇOIS WIBLÉ a aussi relu avec attention les textes concernant les inscriptions d'époque romaine.
- › Je suis également redevable à PHILIPPE CURDY, conservateur au Musée d'Histoire du Valais, qui m'a transmis la documentation des Musées cantonaux.
- › Je remercie enfin FRANÇOISE VANNOTTI, archiviste de la Bourgeoisie, pour sa relecture attentive et sa contribution au présent ouvrage, l'entreprise TERA Sàrl et plus particulièrement ALESSANDRA ANTONINI pour ses traductions ainsi que KAROLINE MAZURIÉ DE KEROUALIN, également pour ses traductions.

## PRÉFACE 4

ANTOINE DE LAVALLAZ

## INTRODUCTION 7

FRANÇOISE VANNOTTI

## UN ENSEMBLE HÉTÉROCLITE – UNE HISTOIRE COMMUNE 10

### LES INSCRIPTIONS DE L'HÔTEL DE VILLE 13

Dédicace de la cité des Sédunes à AUGUSTE 14

Épithaphe de MARCUS FLOREIUS INGENUUS 16

Autel funéraire de TITUS CAMPANIUS PRISCUS MAXIMIANUS 18

Inscription mentionnant un gouverneur de province 22

Dédicace de la restauration d'un bâtiment

par PONTIUS ASCLEPIODOTUS 24

Prière de la Sionne 28

Borne leugaire des empereurs TRÉBONIEN

GALLE et VOLUSIEN 30

### LE PROJET DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR 32

### LES AUTRES INSCRIPTIONS SÉDUNOISES D'ÉPOQUE ROMAINE 40

Dédicace à CYBÈLE 42

Stèle funéraire de TITUS EXOMNIUS MANSUETUS 44

Stèle funéraire de VERATIUS 48

Stèle funéraire de LUCIUS SENTIUS SECUNDUS,

de GELLIA TINDA et de SEIUS 50

Épithaphe de SATURNINUS 54

## PRÉFACE

Les visiteurs qui entraient dans l'hôtel de ville, parfois éblouis par la lumière du dehors, traversaient le vestibule en les remarquant à peine: l'éclairage discret, la patine du temps ne faisaient guère ressortir les six plaques de pierre gravées, scellées dans les murs. Et si la curiosité les incitait à les regarder de plus près ou qu'un guide les leur ait signalées, même avec de bonnes connaissances en latin il leur était bien difficile de déchiffrer les lettres et de résoudre les abréviations épigraphiques.

Pourtant ces inscriptions antiques témoignent d'un passé qu'il convient de rappeler: la tribu des Sédunes et son territoire à peine intégrés dans l'Empire romain, une dizaine d'années avant notre ère, Sion était gratifiée du titre de *civitas*, cité de rang privilégié. Parmi ces pierres gravées on découvre un chrisme: c'est à ce jour la première inscription chrétienne connue au nord des Alpes, datée précisément de 377. Voilà qui mérite d'être relevé. Un peu après l'an mil, Sion devient ville d'empire: il s'agit cette fois du Saint Empire romain germanique qui confère à la ville un statut envié pour l'autonomie qu'il lui assure. Sion continue de s'intituler cité et d'appeler ses bourgeois: citoyens – même si l'allemand devient, dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, langue officielle. Ces termes ne sont plus utilisés depuis qu'une administration municipale a été instaurée par la Constitution fédérale de 1848; cependant la nouvelle commune, aussitôt installée dans les locaux mis à sa disposition par la Bourgeoisie, s'inscrit à son tour dans cette longue tradition.

Toujours soucieux de la bonne conservation du patrimoine sédunois et désireux d'en faire profiter le public, le Conseil bourgeoisial de Sion a décidé de revoir l'aménagement du vestibule de l'hôtel de ville afin de mettre en valeur ces pierres gravées et de permettre aux visiteurs d'en apprécier la signification. La mise en place d'un nouvel éclairage, la pose de plaques explicatives se voient complétées par la publication

d'un bulletin de l'Association Sedunum Nostrum qui rend accessible à tous, dans une présentation agréable, l'ensemble des informations relatives aux inscriptions.

Le Conseil bourgeoisial félicite les artisans de cette rénovation ainsi que les auteurs de ce bulletin: grâce à eux, désormais, les visiteurs de l'hôtel de ville retrouveront sans peine leur latin!

ANTOINE DE LAVALLAZ  
Président de la Bourgeoisie de Sion



FIG. 1

## INTRODUCTION

L'hôtel de ville actuel est la troisième maison de commune bâtie par les Sédunois. Les deux précédentes se trouvaient sur la rive droite de la Sionne: la première, à peu près en face du bâtiment utilisé de nos jours, est mentionnée dans des actes du XIV<sup>e</sup> siècle; la seconde fut construite un peu plus en amont, dans les années 1619-1621, et on la distingue parfaitement sur la vue de Sion depuis l'ouest gravée par HANS LUDOLFF en 1642. Or peu après, le Conseil bourgeois, sans justification connue, décide la construction d'un nouvel hôtel de ville. Il est vrai qu'après les années de lutte des Patriotes pour arracher à l'évêque son pouvoir politique, le Valais a retrouvé le calme. De Brigue à Saint-Maurice, les constructions se multiplient: une manière aussi de s'affirmer. Entre 1657 et 1665, sous la direction du maître maçon MICHEL MÄG, les Sédunois voient donc s'élever leur nouvelle maison communale, un édifice sobre, de style Renaissance dit toscan, et qui n'a pas changé de destination depuis.

A l'époque, le fronton brisé de la façade principale constituait une nouveauté; elle fut si appréciée qu'elle devint d'un usage architectural typiquement sédunois. On y lit les vers du psaume 86:

**DILIGIT DOMINUS PORTAS SION SUPER  
OMNIA TABERNACULA JACOB**

*A toutes les maisons de Jacob,  
le Seigneur préfère les portes de Sion*

La grande porte sculptée de l'entrée principale représente le Jugement de Salomon [FIG. 1 **La porte d'entrée principale**]: elle invite donc à la Sagesse; tandis qu'une porte secondaire, sur la façade nord, empruntée autrefois par les juges, figure la Justice. Sur le linteau, on a gravé les paroles que le comte de Savoie

AMÉDÉE IX, dit le Bienheureux (1435-1472), peu avant sa mort, aurait adressées à son Conseil:

.....  
FACITE IUDICIVM ET IVSTITIAM ET D[O]M[IN]VS  
DABIT PACEM IN FINIBVS VESTRIS B\* AME\*

.....  
*Rendez la justice et soyez équitables, à la fin de vos jours  
le Seigneur vous donnera la Paix. Bienheureux Amédée.*

Elles sont probablement tirées de l'Histoire généalogique de la royale Maison de Savoie, publiée en 1660 par SAMUEL GUICHENON, soit à l'époque de la construction de l'hôtel de ville.

Dans le vestibule, six plaques de pierre gravées d'inscriptions et remontant pour la plupart à l'époque romaine, sans doute trouvées lors de travaux effectués en divers endroits de la ville, ont été scellées dans les murs. Ni les lieux de leur mise au jour, ni la date de leur installation à l'hôtel de ville ne sont documentés; mais il est possible qu'elles aient été encastrées à l'occasion du remaniement de l'édifice, conduit par un architecte de Monthey, AUGUSTE CONSTANT GABRIEL LAMBERT, au début des années 1860, avec notamment l'ajout d'un balcon au-dessus de l'entrée principale. Heureusement, la grande restauration des années 1951-1952 a rendu à la façade sa belle sobriété d'origine.

Au premier étage, l'ancienne Salle du Conseil bourgeois, qu'on appelle parfois encore Chancellerie, magnifiquement décorée de boiseries sculptées, a été réalisée en 1668-1669 par le maître ANTOINE ZER KIRCHEN. Quant à la grande salle lambrissée, dite Salle des Conseils, qui a servi de siège à la Diète puis au Grand Conseil du Valais, elle a reçu un décor peint à l'occasion de la naissance (1811) du roi de Rome, fils de NAPOLÉON I<sup>er</sup>. L'ornementation sculptée des avant-portes par lesquelles on accède à ces deux salles expose une sorte de «programme décoratif»: les quatre panneaux centraux de la première représentent les quatre éléments tandis que le chambranle comporte huit médaillons allongés (quatre à droite et quatre à gauche) figurant les arts libéraux, soit ce

qu'on considérait comme le meilleur de l'activité humaine. Les panneaux centraux de l'avant-porte de la Salle des Conseils, montrent les quatre saisons; entourées par les allégories des vertus théologiques (Foi, Espérance, Charité) qui doivent régler la relation de l'être humain à Dieu, et les vertus cardinales (Force, Tempérance, Justice, Prudence) censées guider notre conduite. On y a ajouté une huitième figure, le Courage, de façon à équilibrer le nombre de médaillons. Autrement dit: d'un côté, le développement de l'intelligence humaine dans ses activités terrestres, de l'autre, les dispositions du cœur et de l'âme.

Au deuxième étage se trouvaient la salle du tribunal et ses annexes (salle d'attente, greffe) ainsi qu'un local voûté spécialement conçu pour abriter les archives de la Bourgeoisie.

Sous la tour du bâtiment, couverte d'une coupole à huit pans surmontée d'un campanile supporté par des colonnettes, on peut admirer une horloge astronomique conçue par un horloger de Saint-Gall, MARK SPÄTT, et réalisée avec l'aide d'un artisan lausannois, HANS-JACOB KÄLLI, en 1667-1668. Cette intéressante mécanique est un des rares exemplaires d'horloges monumentales qui n'ait pas été électrifié: chaque semaine, les «gouverneurs de l'horloge» remontent les poids manuellement et veillent au bon entretien des rouages.

Si le travail de la pierre et du bois constitue une réalisation tout à fait classique et néanmoins recherchée, la ferronnerie et la serrurerie, œuvres du maître alsacien HANS-JACOB LUCHS, comptent, elles, au nombre des créations les plus intéressantes du XVII<sup>e</sup> s.<sup>1</sup>

L'institution des «communes municipales» par la Constitution fédérale de 1848 impliqua le partage des biens et des tâches entre les deux administrations: la commune bourgeoise garda la propriété de l'hôtel de ville tout en mettant une grande partie du bâtiment à disposition du président du Conseil municipal et de ses proches collaborateurs.

FRANÇOISE VANNOTTI  
Archiviste de la Bourgeoisie

<sup>1</sup> Pour en savoir plus:  
CURIGER (O.), «L'Hôtel de  
ville de Sion (1657-1665)»,  
Vallesia XV, 1960, pp. 1-143.

<sup>2</sup> L'inscription de Saint-Maurice est la dédicace du peuple des Nantuates à l'empereur AUGUSTE, WIBLÉ (F.), «Saint-Maurice (Acaunus)», in Gallay (A.) et al., *Le Valais avant l'histoire*, Sion 1986, pp. 194-195, fig. 144.

<sup>3</sup> JULES CÉSAR, «Guerre des Gaules» III, 1-6, d'après la traduction de Cogitore (L.), in TARPIN (M.) et al., *Sources écrites de l'histoire des Alpes dans l'Antiquité*, *Bulletin d'études préhistoriques et archéologiques alpines* XI, 2000, pp. 99-103.

## UN ENSEMBLE HÉTÉROCLITE – UNE HISTOIRE COMMUNE

Les inscriptions et les découvertes archéologiques permettent aujourd'hui de mieux approcher l'agglomération sédunoise à l'époque romaine. Si Sion, chef-lieu de la cité des Sédunes au tout début de la domination romaine, perd son rôle administratif lors de la création de *Forum Claudii Vallensium* (Martigny), capitale du Valais unifié, peu avant le milieu du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, la localité reste un centre important, dans et autour duquel de nombreux notables indigènes viennent s'installer. Ces présences ont-elles influencé le rayonnement du lieu sur la scène régionale entre le Bas-Empire et le Haut Moyen Âge? En tous les cas, Sion, site préhistorique d'envergure européenne et ville médiévale aux vestiges monumentaux, est aussi une agglomération romaine à découvrir.

Les inscriptions du vestibule de l'hôtel de ville de Sion constituent un lot varié: épitaphes, dédicaces, borne et document de nature indéterminée. La plus grande part du corpus date de l'époque romaine, entre la fin du premier siècle avant J.-C. et la seconde moitié du quatrième siècle de notre ère.

Nous ne connaissons la position primaire d'aucune de ces pièces. Seule, la «Prière de la Sionne», datant du XVIII<sup>e</sup> siècle et récupérée lors de la destruction de l'enceinte de la ville entre 1830 et 1870, peut être replacée dans son contexte d'origine.

La dédicace de la cité des Sédunes à AUGUSTE, datée entre 8 et 6 avant J.-C., est une des premières traces romaines en Valais. Avec une inscription découverte à Saint-Maurice, elle est le plus ancien document épigraphique daté du canton<sup>2</sup>. Par elle, les élites indigènes marquent leur gratitude et leur attachement à l'empereur à une époque méconnue dans les sources littéraires et les vestiges archéologiques.

En effet, nous ne connaissons pas les événements qui amènent les Sédunes à passer de la condition d'ennemis du peuple romain, en 57 avant J.C.<sup>3</sup>, à celle de zélés de l'empereur AUGUSTE, un demi-siècle plus tard.

<sup>4</sup> WIBLÉ (F.) et al., *Vallis Poenina, Le Valais à l'époque romaine, I<sup>er</sup> siècle – V<sup>e</sup> siècle après J.-C.*, Sion 1998, pp. 35-36.

<sup>5</sup> WIBLÉ (F.) et al., *Vallis Poenina, Le Valais à l'époque romaine, I<sup>er</sup> siècle – V<sup>e</sup> siècle après J.-C.*, Sion 1998, p. 36.

Les autres sources sur la fin de l'autonomie des peuples valaisans et sur leur intégration administrative à l'Empire romain simultanément à la Rhétie en 15 avant J.-C.<sup>4</sup> proviennent de régions éloignées comme le Trophée de La Turbie, érigé en 7/6 avant J.-C.<sup>5</sup>, suite à la conquête des Alpes par l'empereur AUGUSTE, ou sont ténues et difficiles d'interprétation, comme les rares découvertes archéologiques datées de la seconde moitié du premier siècle avant J.-C. en Valais central. Cette inscription revêt donc une grande importance pour la connaissance du début de l'époque romaine en Valais: une période de transition dont les répercussions marquent encore notre quotidien.

Les épitaphes, la dédicace d'un bâtiment restauré par PONTIUS ASCLEPIODOTUS et l'inscription mentionnant un gouverneur de province attestent la présence de personnalités de haut rang en région sédunoise entre le I<sup>er</sup> et le III<sup>e</sup> siècle après J.-C. Cette présence peut s'expliquer par les origines indigènes de certains notables, par leur possession de domaines dans la région mais également par l'importance locale que conserve l'ancien chef-lieu des Sédunes malgré sa subordination au *Forum Claudii Vallensium* au niveau régional.

Dès le III<sup>e</sup> siècle avant J.-C., des religions «orientales» font leur apparition à Rome. Parfois, c'est par intérêt que les Romains accueillent ces divinités (ESCUAPE pour combattre la peste de 293 avant J.-C.) mais, le plus souvent, c'est par l'extension de leurs conquêtes et par la présence toujours plus nombreuse dans la République d'«étrangers», esclaves ou hommes libres, que de nouveaux cultes se répandent. Certains sont simplement tolérés, d'autres sont adoptés comme celui de CYBÈLE, qui possède, depuis 191 avant J.-C., son propre temple sur la colline du Palatin et dont les fidèles bénéficieront sous l'empereur CLAUDE, de libertés encore plus grandes.

Les religions «orientales», judaïsme, dieux égyptiens et mithraïsme se développent dans nos régions avec la romani-

<sup>6</sup> FACCANI (G.), «L'église paroissiale Notre-Dame de Martigny», *Cahiers d'Archéologie Romande* 97, 2004, 56 pp.

<sup>7</sup> MOREROD (J.-D.), «L'Église du Valais et son patrimoine dans le diocèse de Lausanne», *Vallesia* LIV, Sion, 1999, pp. 137-160.

sation des élites locales et l'arrivée en Valais de personnes issues de parties éloignées de l'Empire, ou qui y ont transité. La présence d'une dédicace à CYBÈLE, mère des dieux d'origine orientale, en région sédunoise au II<sup>e</sup> siècle après J.-C., tout comme la présence d'un *mithraeum* dans la capitale régionale, *Forum Claudii Vallensium*, sont les marqueurs de cette évolution en Valais.

Avec l'édit de Milan, en 313, CONSTANTIN et LICINIUS rendent légale la pratique de la religion chrétienne, ce qui la met sur un pied d'égalité avec les cultes romains et orientaux. THÉODOSE ira plus loin en 380, avec l'édit de Thessalonique, officialisant le culte catholique orthodoxe qui devient la seule religion licite de l'Empire et ainsi sonne le glas de la religion traditionnelle romaine.

A cette époque, le culte chrétien se manifeste aussi en Valais. La première cathédrale du Valais, mise au jour à Martigny, et l'église martyriale de Saint-Maurice ont été érigées durant la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle après J.-C.<sup>6</sup> L'inscription de PONTIUS ASCLEPIODOTUS, datée de 377, est ainsi une des plus anciennes attestations de la christianisation du Valais, dans la mesure où le chrisme appartient à l'inscription originale.

L'unique borne du corpus n'est pas un document valaisan mais est porteuse d'intéressantes informations pour l'histoire de l'évêché de Sion. En effet, si des possessions de l'évêque de Sion sont connues dans le district de la Broye-Vully avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, aucune n'est formellement attestée à Moudon, lieu probable de situation originale de l'inscription. Cette borne conforterait donc la présence de possessions de l'Église de Sion dans la région de Moudon, où une chapelle, hors les murs, est dédiée à Saint-Théodule en 1468<sup>7</sup>. Elle est également le témoignage de l'intérêt des élites ecclésiastiques médiévales ou modernes pour les antiquités.

<sup>8</sup> D'après le plan retravaillé de CURIGER (O.), «L'Hôtel de ville de Sion (1657-1665)», *Vallesia* XV, 1960, planche 6.

<sup>9</sup> D'après le plan retravaillé de CURIGER (O.), «L'Hôtel de ville de Sion (1657-1665)», *Vallesia* XV, 1960, planche 6.

## LES INSCRIPTIONS DE L'HÔTEL DE VILLE

Les six inscriptions du vestibule sont réparties en deux groupes de trois, scellées dans les murs gauche et droit de la pièce.

Dans cette publication, le choix a été fait de présenter les documents dans un ordre chronologique. Ceci ne correspond pas à la disposition des pierres dans l'hôtel de ville. La numérotation accompagnée d'un plan du local permettra cependant à chacun de se référer aux originaux. Les numéros attribués aux inscriptions correspondent à ceux inscrits sur les panneaux signalétiques placés sous chacune des pierres [FIG. 2 **Plan du vestibule d'entrée avec position des inscriptions**<sup>8</sup>].

La borne leugaire, déplacée au premier étage, se trouve sur le palier directement face aux escaliers [FIG. 3 **Plan du palier du premier étage avec position de la borne**<sup>9</sup>]

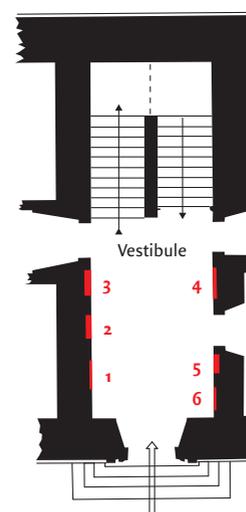


FIG. 2

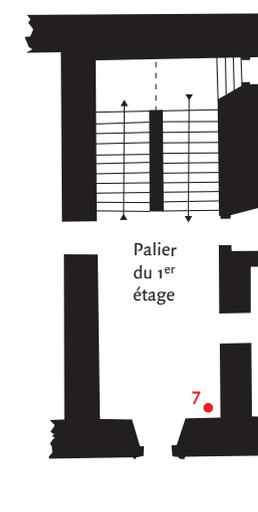


FIG. 3

## DIMENSIONS

hauteur 80 cm,  
largeur 73 cm  
et épaisseur  
observée 19 cm

## DATATION

entre le 26 juin 8  
avant J.-C.  
et le 31 décembre 6  
avant J.-C.

## RÉFÉRENCES

- › *Corpus Inscriptionum Latinarum* XII, 136.
- › WIBLÉ (F.), «Inscriptions latines sur pierre de la Vallis Poenina (Haute vallée du Rhône)», in: MIGLIARIO (E.) et BARONI (A.) (a cura di), *Epigrafia delle Alpi, Bilanci e prospettive*, Trento, 2007, p. 170.
- › WALSER (G.), *Römische Inschriften in der Schweiz III, Wallis, Tessin, Graubünden, Meilensteine aus der ganzen Schweiz*, Berne 1980, p. 20.

## Dédicace de la cité des Sédunes à AUGUSTE

Inscription n° 3 du vestibule

[I]MP(ERATORI) CAESARI, DIVI F(ILIO),  
[A]UGUSTO, CO(N)S(ULI) XI,  
[T]RIBUNICIA POTESTATE XVI,  
[PA]TR[I] PATRIAE,  
[PONT]IFICI MAXIMO.  
[CIU]ITAS SEDUNORVM  
PATRONO

À l'empereur César Auguste, fils du divin (Jules),  
consul pour la onzième fois,  
investi de la puissance tribunicienne pour la seizième fois,  
père de la patrie,  
grand pontife.  
La cité des Sédunes  
à son patron.

L'intégration du Valais à l'Empire romain survient en 15 avant J.-C. sous l'empereur AUGUSTE (premier empereur romain, de 27 avant J.-C. à 14 après J.-C.).

Cette inscription est le plus ancien témoignage du loyalisme du peuple indigène valaisan des Sédunes (la «cité des Sédunes» ne doit pas être réduite à une agglomération, mais englobe l'ensemble du territoire occupé par cette population) envers l'empereur et peut être datée par l'étude de la titulature impériale. AUGUSTE est investi de la 16<sup>e</sup> puissance tribunicienne le 26 juin 8 avant J.-C. Il est consul pour la 12<sup>e</sup> fois le 1<sup>er</sup> janvier 5 avant J.-C.

La partie gauche de la dalle a été retaillée et certaines lettres ont été abîmées lors d'une réutilisation.

Cette inscription était déjà signalée à Sion avant 1493 et fut longtemps encastrée à côté de la porte du transept sud de la cathédrale. [FIG. 4 ET 5 Photographie et relevé de l'inscription n° 3]



FIG. 4 ET 5



ÉCHELLE 7%

## DIMENSIONS

hauteur 78 cm,  
largeur 89 cm  
et épaisseur observée 11 cm

## DATATION

seconde moitié  
du I<sup>er</sup> siècle après J.-C.

## RÉFÉRENCES

- › Corpus Inscriptionum Latinarum XII, 140.
- › WIBLÉ (F.), «Inscriptions latines sur pierre de la Vallis Poenina (Haute vallée du Rhône)», in: MIGLIARIO (E.) et BARONI (A.) (a cura di), *Epigrafia delle Alpi, Bilanci e prospettive*, Trento, 2007, pp. 171-172.
- › WALSER (G.), *Römische Inschriften in der Schweiz III, Wallis, Tessin, Graubünden, Meilensteine aus der ganzen Schweiz*, Berne 1980, p. 28.

## Épitaphe de MARCUS FLOREIUS INGENUUS

Inscription n° 4 du vestibule

V(IUUS) F(ECIT),  
M(ARCUS) FLOREIUS IN-  
GENUUS, (DUUM)UIRAL(IS) ,  
FLAMINICUS, ET  
FLAMINICAE, CO-  
NIUGI VINIAE FUSCAE.

De son vivant,  
Marcus Floreius Ingenuus,  
ancien duumvir,  
ancien flamine, a érigé  
(ce monument pour lui) et pour la  
flaminique, sa femme Vinia Fusca.

Cette inscription funéraire met en évidence un couple ayant occupé les fonctions les plus importantes au niveau régional.

Les duumviri étaient les deux plus hauts magistrats d'une cité. En Valais, ils avaient l'obligation d'occuper dans la capitale, Martigny. En plus de cette charge, MARCUS FLOREIUS avait été prêtre du culte impérial, comme sa femme VINIA FUSCA avait été prêtresse de l'impératrice (flamen et flaminica).

MARCUS FLOREIUS devait être originaire de la région de Sion et y possédait probablement un domaine. C'est pourquoi il choisit de s'y faire enterrer.

Cette inscription a été découverte en 1831 dans le dallage de la crypte, sous le chœur de la cathédrale. [FIG. 6 ET 7 Photographie et relevé de l'inscription n° 4]



FIG. 6 ET 7



ÉCHELLE 7%

## DIMENSIONS

hauteur 127 cm,

largeur de la base 54 cm,

largeur de la partie

supérieure 49 cm

et épaisseur observée 17 cm

## DATATION

entre 250 et 350 après J.-C.

## RÉFÉRENCES

- › Corpus Inscriptionum Latinarum XII, 137.
- › WILÉ (F.), «Inscriptions latines sur pierre de la Vallis Poenina (Haute vallée du Rhône)», in: MIGLIARIO (E.) et BARONI (A.) (a cura di), *Epigrafia delle Alpi, Bilanci e prospettive*, Trento, 2007, p. 173.
- › WALSER (G.), *Römische Inschriften in der Schweiz III, Wallis, Tessin, Graubünden, Meilensteine aus der ganzen Schweiz*, Berne 1980, p. 22.

## Autel funéraire de TITUS CAMPANIUS PRISCUS MAXIMIANUS

Inscription n° 5 du vestibule

.....  
(DIS MANIBUS)

TITI CAMPANI  
PRISCI MAXIMI-

ANI, VIRI CONS(ULARIS),

OMNIBUS HON-  
ORIBUS IN URBE

SACRA FUNCTI, Q(U)I

VIXIT AN(NOS) X[XX]XIII[I],

[ME]NS(E)S V. NUMIDI-

[A ...]I[.], OPENDA

VALERIANA, C(LARISSIMA) F(EMINA), M-

ATER INFELIX, FILIO

CARISSIMO FIERI

CURAU(IT). SUB ASCIA

D(E)D(ICAUIT).

.....  
(Aux dieux Mânes)

de Titus Campanius

Priscus Maximianus,

homme de rang consulaire,

qui a exercé toutes

les charges dans la Ville

sacrée et qui

vécut quarante-quatre ans

et cinq mois. Numidia

[...], Openda

Valeriana, femme de rang sénatorial,

sa malheureuse mère, à son fils

très cher, s'est

occupée de dresser (ce monument).

Elle l'a dédié sous l'ascia.



ÉCHELLE 7%



FIG. 8 ET 9



TITUS CAMPANIUS PRISCUS MAXIMIANUS a exercé une des plus hautes charges honorifiques à Rome en tant que remplaçant d'un consul (consul suffect).

Sa mère, qui lui dédie cet autel, était femme ou fille de sénateur d'après son titre de *clarissima femina*. L'origine de la famille semble étrangère et le nom NUMIDIUS pourrait suggérer des racines africaines.

Plusieurs familles de rang sénatorial (noblesse romaine) sont attestées en Valais au Bas-Empire.

La pierre est dans un mauvais état de conservation mais deux *asciae*, outils de tailleur de pierre, dont la mention et/ou la figuration sur de nombreux monuments funéraires a une signification symbolique, peuvent être distinguées sur la base de l'autel.

Cette inscription a été découverte vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle dans la cave de la maison du bénéfice de l'autel de l'Immaculée Conception (Rue de l'Eglise n° 17). [FIG. 8 ET 9 Photographie et relevé de l'inscription n° 5]

## DIMENSIONS

hauteur 78 cm,  
largeur 67,5 cm  
et épaisseur observée 17 cm

## DATATION

III<sup>e</sup> siècle après J.-C.

## RÉFÉRENCES

- › *Corpus Inscriptionum Latinarum* XII, 139,
- › Inscriptions *Confœderationis Helvetiae latinae* app. 5.
- › WIBLÉ (F.), «Inscriptions latines sur pierre de la Vallis Poenina (Haute vallée du Rhône)», in: MIGLIARIO (E.) et BARONI (A.) (a cura di), *Epigrafia delle Alpi, Bilanci e prospettive*, Trento, 2007, p. 174.
- › WALSER (G.), *Römische Inschriften in der Schweiz III, Wallis, Tessin, Graubünden, Meilensteine aus der ganzen Schweiz*, Berne 1980, p. 26.

## Inscription mentionnant un gouverneur de province

Inscription n° 2 du vestibule

.....  
...]S SEDUNENSIS SA[...

...CO]NSTITUTUS, PRAES[ES P(ROUINCIAE)? ...  
.....

...]S sédunois(e) SA[...

...Co]nstitutus, gouverneur [de la province...

Cette inscription est brisée sur tous ses côtés et la catégorie à laquelle elle appartenait ne peut être déterminée avec exactitude.

L'aiguière symbolise la *pietas* (piété) de l'empereur et la couronne de lauriers est un attribut des généraux victorieux. En fin de texte, la mention du nom du gouverneur au nominatif indique que ce dernier avait vraisemblablement joué un rôle dans l'opération (érection d'une statue, construction ou reconstruction d'un monument, etc.) que commémorait cette inscription, en son nom propre ou au nom de l'empereur.

Le surnom *CONSTITUTUS* est relativement rare et se trouve plus fréquemment dans les Balkans mais un gouverneur portant ce surnom est connu à Martigny au III<sup>e</sup> siècle après J.-C. ; il s'agit très vraisemblablement du même personnage.

Cette inscription était signalée avant 1863 encastrée dans le mur d'une maison non précisée. [FIG. 10 ET 11 Photographie et relevé de l'inscription n° 2]



FIG. 10 ET 11



ÉCHELLE 7%

## DIMENSIONS

hauteur 52 cm,  
largeur 82 cm  
et épaisseur observée 6 cm

## DATATION

III<sup>e</sup> siècle après J.-C.

## RÉFÉRENCES

- › Corpus Inscriptionum Latinarum XII, 138,
- › Corpus Inscriptionum Medii Aevi Helvetiae I, n° 1.
- › WIBLÉ (F.), «Inscriptions latines sur pierre de la Vallis Poenina (Haute vallée du Rhône)», in: MIGLIARIO (E.) et BARONI (A.) (a cura di), Epigrafia delle Alpi, Bilanci e prospettive, Trento, 2007, p. 174.
- › WALSER (G.), Römische Inschriften in der Schweiz III, Wallis, Tessin, Graubünden, Meilensteine aus der ganzen Schweiz, Berne 1980, p. 24.

## Dédicace de la restauration d'un bâtiment

par **PONTIUS ASCLEPIODOTUS**

Inscription n° 1 du vestibule

.....  
DEUOTIONE UIGENS,  
AUGUSTAS PONTIUS AEDIS (CHRISME)  
RESTITUIT PRAETOR,  
LONGE PRAESTANTIUS ILLIS  
QUAE PRISCAE STETERANT.  
TALIS RESPUBLICA, QUERE !  
D(OMINO) N(OSTRO) GRATIANO AUG(USTO) IIII  
ET MER(OBAUDE) CO(N)S(ULIBUS),  
PONTIUS ASCLEPIODOTUS U(IR) P(ERFECTISSIMUS),  
P(RAESSES), D(ONUM) D(EDIT).  
.....

Exemplaire par son dévouement,  
Pontius, préteur, (chrisme)  
a reconstruit ce bâtiment impérial(?),  
beaucoup plus prestigieux  
qu'il ne l'était auparavant.  
Cherche de tels hommes, République!  
Sous le quatrième consulat de notre seigneur l'empereur Gratien,  
et sous celui de Mérobaude,  
Pontius Asclepiodotus, homme très parfait,  
gouverneur de la province, en a fait le don.

Cette inscription commémore la réfection d'un bâtiment officiel par le gouverneur de la province, PONTIUS ASCLEPIODOTUS. La nature et la fonction du bâtiment restauré ne sont pas évidentes et on ne peut déterminer s'il s'agissait d'un palais ou d'un autre type de bâtiment lié au pouvoir impérial («auguste»), mais certainement pas une église malgré la présence du chrisme.

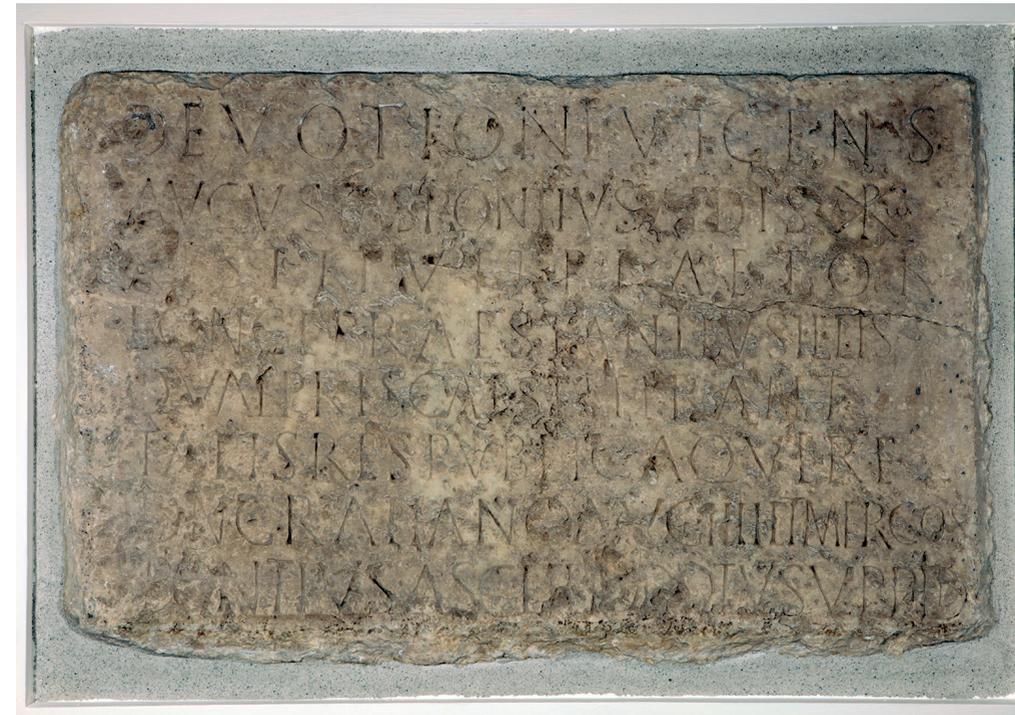


FIG. 12 ET 13

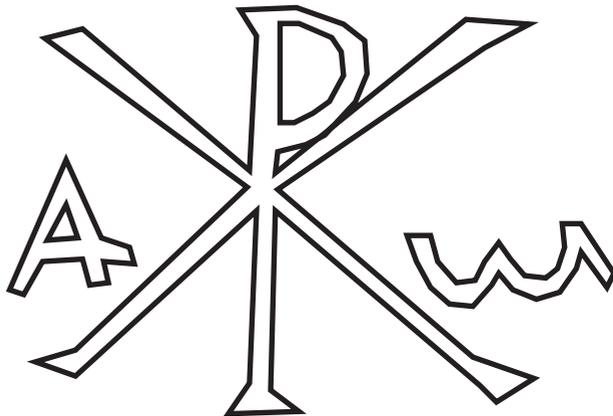


ÉCHELLE 7%

Si l'on admet que ce dernier, en fin de deuxième ligne, fait dès l'origine partie de ce document, alors celui-ci serait la plus ancienne inscription chrétienne connue de Suisse. PONTIUS ASCLEPIODOTUS se serait ainsi volontairement affiché comme chrétien.

Cette inscription a été découverte dans le courant de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, dans une cave dont on ignore l'emplacement. [FIG. 12 ET 13 Photographie et relevé de l'inscription n° 1]

**Chrisme** Monogramme du Christ formé des deux premières lettres grecques de son nom (khi: X et rhô: P) et accompagné des première et dernière lettres de l'alphabet grec (alpha: A et oméga: W). L'alpha et l'oméga, le début et la fin, servent de qualificatifs à Dieu dans le texte de l'Apocalypse.



HÔTEL DE VILLE, SION



MONNAIE DE GRATIEN, 367-383,

avec l'aimable autorisation de [www.MA-shops.com](http://www.MA-shops.com)

## DIMENSIONS

hauteur 65 cm,  
largeur 66 cm  
et épaisseur observée 6 cm

## DATATION

1742

## RÉFÉRENCES

› SCHINER (H.), *Description du Département du Simplon ou de la ci-devant République du Valais, Sion, 1812,* pp. 347-353.

## Prière de la Sionne

Inscription n° 6 du vestibule

VI FURIALIS AQUÆ THETIS

EST MINITATA RUINAS

URBI. NEC PERIIT LESA

17. FAUENTE DEO. 40

SANCTE! TUO URBS PATRO-

CINIO DEUOTA NITEBIT

ÆDIBUS ATQUE ARIS,

17. DIUE PATONE FAUE. 42

Par la violence de l'eau en furie, Thétis a menacé de réduire la ville à l'état de ruines, et ( celle-ci bien qu' ) endommagée n'a pas péri, grâce à Dieu. «1740»  
Saint ( patron ), la ville placée sous ta protection resplendira. Veille sur ses maisons et ses autels, divin patron. «1742»

Ces quelques vers commémorent la crue de la Sionne de 1740 qui causa de nombreux dommages en ville de Sion. Un dépôt abondant d'alluvions emplit la ville à cette occasion. Il atteignit par endroits les premiers étages des bâtiments, l'évacuation naturelle des boues ne pouvant se faire à cause des remparts de la ville.

C'est suite aux débordements répétés de la Sionne que sera ouverte, vers 1742, la «Porte-Neuve», dont la fonction secondaire sera de servir d'exutoire de sécurité en cas de crue.

Cette inscription se trouvait à l'origine scellée dans l'enceinte de la ville au-dessus de l'entrée du canal de la Sionne à côté de la porte de Loèche. D'après la traduction de A. PRAZ et le commentaire de R. ANDENMATTEN. [FIG. 14 ET 15 Photographie et relevé de l'inscription n° 6]

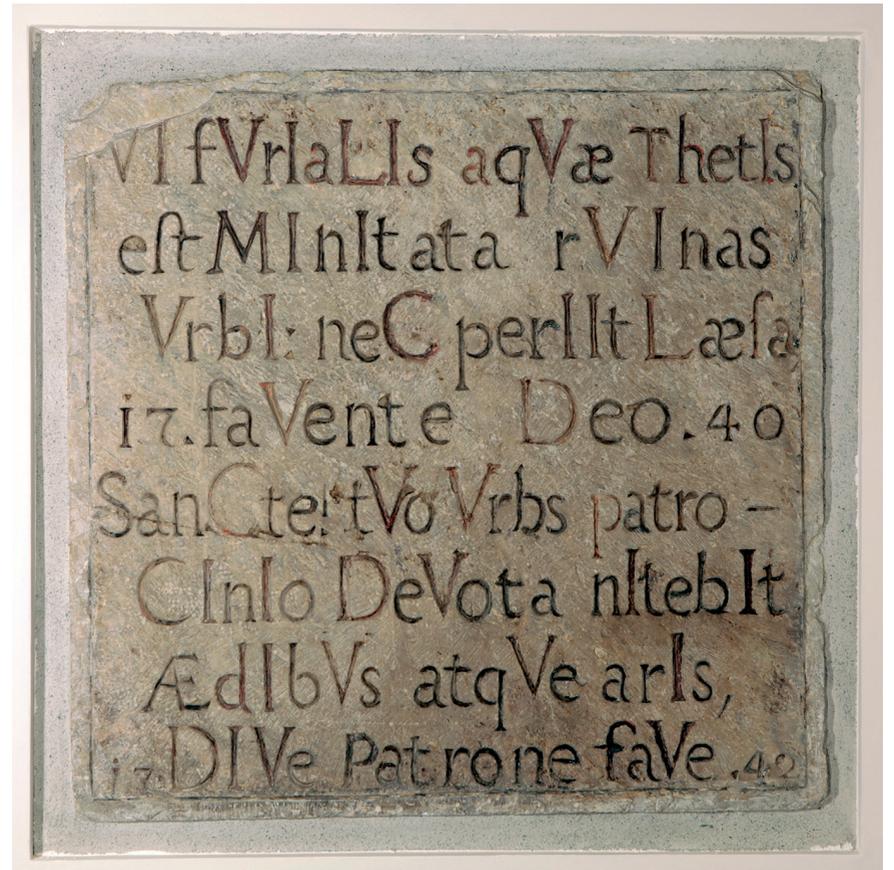
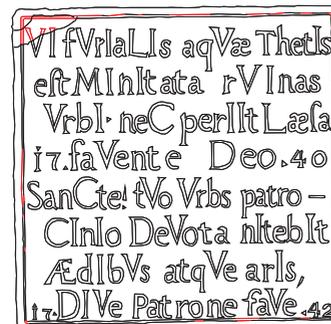


FIG. 14 ET 15



ÉCHELLE 7%

## DIMENSIONS

hauteur 132 cm  
et diamètre 32 cm

## DATATION

entre juin 251 et août 253  
après J.-C.

## RÉFÉRENCES

- › *Corpus Inscriptionum Latinarum* XII, 5518.
- › WALSER (G.), *Römische Inschriften in der Schweiz III, Wallis, Tessin, Graubünden, Meilensteine aus der ganzen Schweiz*, Berne 1980, p. 166.

## Borne leugaire des empereurs TRÉBONIEN, GALLE et VOLUSIEN

Inscription n° 7 sur le palier du premier étage

IMP(ERATORIBUS) CA-  
ES(ARIBUS) GALLO [E]T  
VOLUSIANO,  
P(IIS), F(ELICIBUS), AUG(USTIS). AUEN(TICO)  
LEUG(AS)  
XVII

Aux empereurs  
Trébonien Galle et  
Volusien,  
pieux, heureux, augustes.  
D'Avenches, 17 lieues.

Cette borne leugaire indique une distance de 17 lieues gauloises à partir d'Avenches (canton de Vaud).

Une lieue gauloise équivaut à 2200 m ; il faut ainsi chercher l'emplacement d'origine de ce leugaire à 37,4 km d'Avenches. Cette borne ne peut donc provenir du Valais, d'autant plus que les distances n'y étaient pas mesurées en lieues gauloises mais en milles romains (1481,5 m).

Le doublement des lettres dans les abréviations «IIMMP-PCCAAEES» pour *Imperatoribus Caesaribus (duobus)*, intervient lorsqu'il est fait mention de deux empereurs régnant simultanément.

Cette borne a été retrouvée en 1817, en emploi comme colonne dans l'ossuaire de la cathédrale. Elle provient probablement de la région de Moudon dans la Broye vaudoise, où l'évêque de Sion possédait des terres au Moyen-Âge, et aura été ramenée en Valais sur ordre du prélat. [FIG. 16 ET 17 Photographie et relevé de l'inscription n° 7]

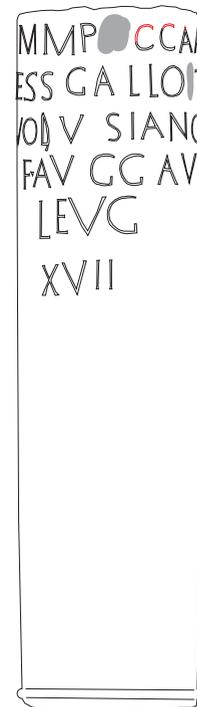


FIG. 16 ET 17

I I M M P C C A A  
E E S S G A L L O I T  
V O I V S I A N O  
P F A V G G A V E N  
L E V G  
X V I I

ÉCHELLE 7%

## LE PROJET DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR

Le projet de restauration et de mise en valeur des inscriptions lapidaires de l'hôtel de ville de Sion a été réalisé de l'automne 2012 à l'été 2013. L'intention de la Bourgeoisie était de restaurer les six pièces scellées ainsi que la borne leugaire dressée anciennement au départ de l'escalier. Il s'agissait ensuite de déplacer cette dernière sur le palier du premier étage et d'offrir des explications actualisées et plus accessibles au public.

Dans un premier temps, les inscriptions ont été documentées photographiquement et par dessin pour conserver une trace de leur état avant le début des travaux [FIG. 18 **Inscription n° 2, avant les travaux**].

Après des sondages effectués par les restaurateurs pour éviter toute destruction de vestiges de peintures sous le crépi actuel, un dégagement à la massette et au burin des bords des six inscriptions scellées a été réalisé [FIG. 19 **Inscription n° 2, en cours de dégagement**]. Ce travail a permis de mettre en évidence des parties des pierres qui n'étaient plus visibles. En effet, lors de leur installation dans le vestibule, l'intérêt principal avait porté sur les surfaces inscrites en cachant des éléments de décor et les bords des pièces. L'impression qui en résultait était celle d'inscriptions recouvertes par les maçonneries et dont les volumes étaient entièrement écrasés.

Si certaines des inscriptions du vestibule étaient, dès leur origine, conçues pour être scellées dans des murs ou des monuments, aucune ne l'était pour être, même partiellement, recouverte. L'autel funéraire de TITUS CAMPANIUS PRISCUS MAXIMIANUS devait même être visible sur tous ses côtés.

Le dégagement de cette pièce a ainsi permis de mettre en évidence son volume en trois dimensions et plusieurs éléments de décor sur ses bords [FIG. 20 ET 21 **Inscription n° 5, avant dégagement et après découpage du cadre à la scie**].

<sup>10</sup> Rectification de la surface d'une pierre en laissant apparaître des traces d'outils sous forme de points réguliers.



FIG. 24

Pour d'autres pièces, comme l'épithaphe de MARCUS FLOREIUS INGENUUS, le dégagement a permis de redonner un volume à la pierre et de mettre au jour d'importantes parties latérales qui ont subi un traitement par bouchardage<sup>10</sup>. On peut ainsi supposer que des éléments de décor ont été effacés sur les côtés de la surface gravée. La nouvelle vision des inscriptions du vestibule est donc inédite.

La profondeur des dégagements a été adaptée à chaque pièce dans l'objectif de mettre en évidence les fils des pierres. Des cadres ont été sciés, à la scie à disque, sur le pourtour des pièces [FIG. 22 ET 23 **Inscription n° 3, travaux à la scie à disque**]. L'ensemble des surfaces a été nettoyé par un restaurateur au moyen de solvants et mécaniquement. Cette intervention a permis d'enlever une sorte de laquage ou huilage qui recouvrait toutes les pièces et leur donnait un aspect gras et brunâtre. Les pierres ont aujourd'hui leur couleur originelle et, lors des nettoyages, des éléments de peinture ont pu être observés. Les caractères de la Prière de la Sionne sont ainsi surlignés par plusieurs couches de couleurs, rouges dans un premier temps, dorés à la feuille ensuite, puis peints en noir [FIG. 24 **Inscription n° 6, détail des caractères**].

Les bords extérieurs des cadres ont ensuite été équipés de profilés métalliques et les fonds rechargés avec du mortier de chaux gris qui a volontairement été laissé brut pour marquer une rupture nette entre le blanc du crépi et les pierres. La partie basse des parois du vestibule a ensuite été repeinte.

Les niches, ainsi dégagées, forment une sorte de joint en négatif sombre autour de chaque pièce scellée qui redonne du volume aux pierres et met en évidence l'artificialité de leur insertion dans les maçonneries.

La borne leugaire a été nettoyée avec les mêmes procédés que ceux utilisés pour les inscriptions scellées. Le nettoyage a permis d'observer des traces de mortier à la moitié de sa hauteur. La borne a donc probablement été brisée, puis réparée



FIG. 18 ET 19



FIG. 20 ET 21



FIG. 22 ET 23



lors de sa réutilisation. Le transport de ce bloc de près de 300 kg du rez-de-chaussée au palier du premier étage a requis l'engagement de cinq personnes [FIG. 25 **Inscription n° 7, transport dans les escaliers**]. La borne a été percée et une tige filetée y a été scellée pour la visser sur son nouveau piédestal métallique thermolaqué [FIG. 26 **Inscription n° 7, percement pour la fixation de la pièce**]. L'ancien piédestal en marbre dont toute la partie arrière était abîmée a été déposé pour stockage [FIG. 27 **Inscription n° 7, ancien piédestal déposé**].

De nouveaux panneaux explicatifs ont été imprimés sur des supports en plexiglas et acier brossé. Ils ont été fixés auprès de chaque inscription [FIG. 28 **Inscription n° 2, le nouveau panneau explicatif sous l'inscription**]. Ils présentent les relevés actualisés des pierres, les transcriptions latines, les traductions des textes et des commentaires pour chaque pièce. Les particularités, datations et lieux de découverte sont ainsi traités.

Les éclairages du vestibule et du palier ont été adaptés pour faciliter la lecture des panneaux explicatifs et des inscriptions. [FIG. 29 **Nouvelle présentation des inscriptions du vestibule de l'hôtel de Ville**]



FIG. 25 ET 26





FIG. 27



FIG. 28



FIG. 29

<sup>11</sup> WIBLÉ (F.) et al.,  
Vallis Poenina, *Le Valais à l'époque romaine, I<sup>er</sup> siècle – V<sup>e</sup> siècle après J.-C.*, Sion 1998, p. 188.

<sup>12</sup> WIBLÉ (F.) et al.,  
Vallis Poenina, *Le Valais à l'époque romaine, I<sup>er</sup> siècle – V<sup>e</sup> siècle après J.-C.*, Sion 1998, p. 188.

<sup>13</sup> PACCOLAT (O.),  
«Sion, rue du Tunnel 24», in WIBLÉ (F.) et al., *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton du Valais en 2009 et 2010, Vallesia LXV, 2010*, pp. 335-337.

<sup>14</sup> WIBLÉ (F.) et al.,  
Vallis Poenina, *Le Valais à l'époque romaine, I<sup>er</sup> siècle – V<sup>e</sup> siècle après J.-C.*, Sion 1998, p. 190.

<sup>15</sup> PACCOLAT (O.),  
«Sion, rue de Platta, propriété Taugwalder», in WIBLÉ (F.) et al., *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton du Valais en 2009 et 2010, Vallesia LXV, 2010*, pp. 340-342.

<sup>16</sup> PACCOLAT (O.),  
«Sion, place des Châteaux et parking de l'Ancien Pénitencier», in WIBLÉ (F.) et al., *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton du Valais en 2009 et 2010, Vallesia LXV, 2010*, pp. 338-339.

<sup>17</sup> ANTONINI (A.),  
«Sion, place des Remparts», in WIBLÉ (F.) et al., *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton du Valais en 2006, Vallesia LXII, 2007*, pp. 408-410.

## LES AUTRES INSCRIPTIONS SÉDUNOISES D'ÉPOQUE ROMAINE

L'agglomération romaine de Sion n'est qu'encre que peu connue. Si on convient qu'elle devait se développer sous la ville médiévale, seul le complexe thermal, probablement public, repéré sous l'église de Saint-Théodule lors des fouilles archéologiques entreprises par l'abbé FRANÇOIS-OLIVIER DUBUIS dans les années 1960-1964, ferait partie du centre de la localité<sup>11</sup>.

Nous connaissons un peu mieux la périphérie de la ville romaine mais bien peu d'éléments liés à ces découvertes sont publiés dans leur ensemble.

Quelques tombes avaient été repérées avant les années 1960, à Platta, à la rue de Lausanne et à la place du Théâtre<sup>12</sup>. À ces découvertes, s'ajoute aujourd'hui la nécropole fouillée entre 2009 et 2013 au pied nord de la colline Saint-Georges<sup>13</sup>.

Plusieurs bâtiments avaient également été observés à la Sitterie, au Petit-Chasseur, à la rue de la Porte Neuve (Ancienne Placette), à la ruelle de la Lombardie, dans le quartier de Sous-le-Scex, sous Tourbillon<sup>14</sup> et sur les hauts de Platta<sup>15</sup>. Ils semblent faire partie d'occupations suburbaines dont certaines pourraient être des villas de notables. Un ensemble monumental d'époque romaine tardive a été repéré entre l'«Ancien Pénitencier» et la place Maurice-Zermatten<sup>16</sup>. Il complète notre connaissance du développement de l'agglomération en direction des collines.

Des tronçons de voirie romaine ont en outre été relevés à la place des Remparts<sup>17</sup> et à Platta<sup>18</sup> [FIG. 30 **Plan des découvertes archéologiques d'époque romaine à Sion**. Fond de carte TERA Sàrl].

D'autres inscriptions de grand intérêt ont été découvertes à la périphérie de l'agglomération antique.

La première, un autel dédié à CYBÈLE, est une découverte ancienne mais très particulière car il s'agit de l'unique dédicace à une divinité faisant partie du corpus sédunois. Cette

<sup>18</sup> MARIÉTHOZ (F.),  
«Sion, Platta, Institut Don Bosco», in WIBLÉ (F.) et al., *Chronique des découvertes archéologiques dans le canton du Valais en 2009 et 2010, Vallesia LXV, 2010*, pp. 328-333.

Pierre se trouve dans un dépôt des Musées cantonaux du Valais et n'est malheureusement pas accessible au public.

Les quatre inscriptions présentées ensuite sont funéraires. Ces dalles ont été réutilisées au Haut Moyen Âge dans l'église de Sous-le-Scex pour construire des tombeaux. Cet ensemble se distingue par une stèle à l'effigie du jeune préfet de cohorte TITUS EXOMNIUS MANSUETUS et par deux stèles portant des inscriptions de très fine facture. Ces pièces peuvent être provisoirement examinées dans le dépôt aménagé dans le bâtiment qui jouxte le site archéologique de Sous-le-Scex, dont les vestiges sont en cours de mise en valeur.

Sion à l'époque romaine (de 15 avant J.-C. à 400 après J.-C.)

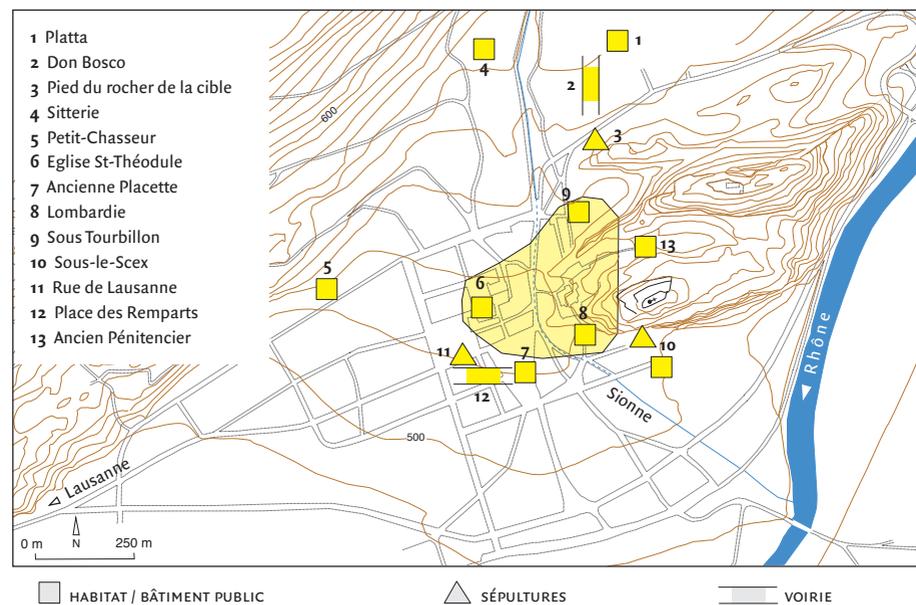


FIG. 30

#### DIMENSIONS

hauteur 52 cm,  
largeur 77 cm  
et épaisseur 5 cm

#### DATATION

Ile siècle après J.-C.

#### RÉFÉRENCES

- › *Corpus Inscriptionum Latinarum* XII, 135.
- › WALSER (G.), *Römische Inschriften in der Schweiz* III, Wallis, Tessin, Graubünden, *Meilensteine aus der ganzen Schweiz*, Berne 1980, p. 18.

#### Dédicace à CYBÈLE

Inscription déposée auprès des Musées cantonaux du Valais n° 40807

.....  
MATRI MAGNAE.

Q(UINTUS) CAECIL(IUS) SECUNDUS

T(ESTAMENTO) L(EGAVIT); H(EREDES) F(ACIENDUM)

.....  
C(URAUERUNT)

A la Grande Mère.

Quintus Caecilius Secundus

a légué (ce monument) par testament;  
ses héritiers ont pris soin de le réaliser.

QUINTUS CAECILIUS SECUNDUS a fait dédier cette inscription à la Magna (deorum) Mater (ou CYBÈLE) par ses héritiers. Nous ne connaissons aucun lieu de culte de cette déesse en région sédunoise et on ne peut déterminer le type de structure qu'ornait cette plaque (monument, socle de statue...).

Le dédicant portait les *tria nomina*, qui caractérisent les citoyens romains. Si le nom de famille (gentilice), CAECILIUS, est celui d'aristocrates célèbres à Rome, il est invraisemblable qu'en Valais on ait affaire à l'un d'eux. Les personnes qui portent ce nom en province ont probablement bénéficié de l'octroi de la citoyenneté romaine par un magistrat membre de cette famille.

On ne peut expliquer la présence de CYBÈLE à Sion.

Cette déesse phrygienne, probablement appréciée par les indigènes de par ses ressemblances avec de nombreuses divinités locales, n'est par exemple pas attestée à *Forum Claudii Vallensium* (Martigny), une ville pourtant fondée par l'empereur CLAUDE qui était très attaché à la Grande Mère des dieux.

Cette inscription a été découverte en 1843, dans un fossé sur le côté droit de la route menant de Martigny à Sion, dans le secteur de la place de la Planta<sup>19</sup>. Elle fut ensuite intégrée dans

<sup>19</sup> CIL XII, 135.

<sup>20</sup> Selon la documentation transmise par PHILIPPE CURDY, conservateur aux Musées cantonaux.



FIG. 31

un mur en pierres sèches du jardin de la maison du Docteur GERMAIN AYMON à la rue de la Chanterie g. L'hoirie de GERMAIN AYMON en fit don aux Musées cantonaux du Valais en 2010. D'après la traduction et le commentaire de L. de Torrenté<sup>20</sup> [FIG. 31 Photographie de l'Autel de Cybèle].

## DIMENSIONS

hauteur 230 cm,  
largeur 83 cm,  
épaisseur à la base 43 cm  
et dans la partie  
supérieure 33 cm

## DATATION

seconde moitié  
du I<sup>er</sup> siècle après J.-C.

## RÉFÉRENCES

- › WIBLÉ (F.), «Nouvelles stèles funéraires d'époque romaine découvertes à Sion», *Vallesia* XLII, 1987, pp. 344-351. DEVIJVER (H.), «L'iconographie de la stèle funéraire de T. Exomnius Mansuetus, praefectus cohortis», *Vallesia* XLII, 1987, pp. 363-367.
- › WIBLÉ (F.), «Inscriptions latines sur pierre de la Vallis Poenina (Haute vallée du Rhône)», in: MIGLIARIO (E.) et BARONI (A.) (a cura di), *Epigrafi delle Alpi, Bilanci e prospettive*, Trento, 2007, p. 172.

<sup>21</sup> Pteryges, en grec, signifie plume. Il s'agit de petites pièces en cuir ou en toile, protégeant le haut des bras et des cuisses.

## Stèle funéraire de TITUS EXOMNIUS MANSUETUS

Inscription conservée provisoirement dans un dépôt vitré à proximité de l'église de Sous-le-Scex à Sion

.....  
TITO EXOMNIO MAN-  
SUETO, EQUITI R(OMANO),  
PRAEFECTO COHORTIS  
SECUNDAE HISPANO-  
RUM, DEFUN(C)TO IN ANNO  
XXII, TITUS EXOMNIUS VERUS  
PATER.  
.....

A Titus Exomnius Mansuetus,  
chevalier romain,  
préfet de la deuxième cohorte  
des Espagnols,  
décédé dans sa 22<sup>e</sup> année,  
Titus Exomnius Verus,  
son père (a fait ériger ce monument).

Cette stèle présente le jeune préfet de cohorte, TITUS EXOMNIUS MANSUETUS, en grandeur nature, uniforme complet et avec des attributs de son grade. Elle est malheureusement mal conservée mais exceptionnelle: c'est l'unique représentation d'un préfet de cohorte connue du monde romain.

Le jeune officier (fait remarquable à 22 ans), qui commandait une unité auxiliaire de 500 hommes, est tête nue et porte son manteau fermé par une fibule ou un bouton sur l'épaule droite, une cuirasse probablement de mailles ou d'écaillés (qui devait être peinte), avec un dessous d'armure monté de ptéryges<sup>21</sup> et des bottines de cuir. Il tient un glaive fixé à un baudrier dans sa main gauche et ce qui pourrait correspondre à un rouleau de manuscrit dans sa main droite.

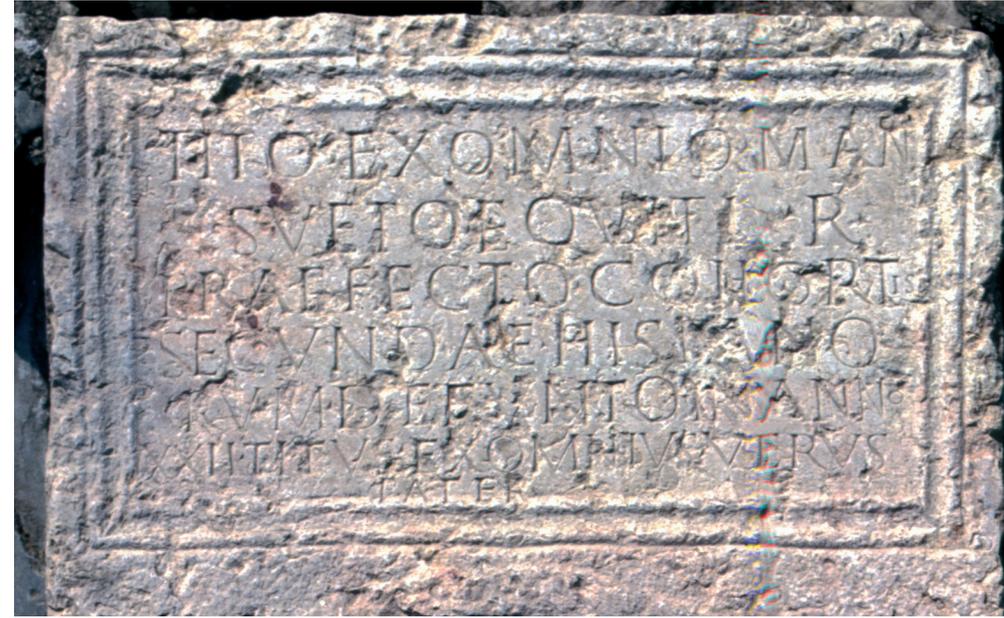


FIG. 32

Le préfet et son père portent les *tria nomina* des citoyens romains et leur nom de famille (gentilice), EXOMNIUS, est formé des éléments celtes *ex* (hors) et *obno* (peur).

Pour rentrer dans l'ordre équestre (être chevalier romain), il était nécessaire de pouvoir justifier d'une fortune de 400'000 sesterces. Si le monument funéraire de TITUS EXOMNIUS MANSUETUS a été découvert à Sion, c'est probablement que lui et son père possédaient des attaches importantes dans la région.

Cette inscription a été découverte en remploi comme couvercle de sarcophage dans l'église funéraire du Haut Moyen Âge de Sous-le-Scex en 1985. [FIG. 33 Photographies de la stèle de Titus Exomnius Mansuetus ]



FIG. 33

## DIMENSIONS

hauteur 209 cm,  
largeur 82 cm,  
épaisseur 14 cm,  
talon d'une largeur de 42 cm  
et d'une hauteur de 16 cm

## DATATION

seconde moitié  
du I<sup>er</sup> siècle après J.-C.

## RÉFÉRENCES

- › WIBLÉ (F.), «Nouvelles stèles funéraires d'époque romaine découvertes à Sion», *Vallesia* XLII, 1987, pp. 351-353.
- › WIBLÉ (F.), «Inscriptions latines sur pierre de la Vallis Poenina (Haute vallée du Rhône)», in: MIGLIARIO (E.) et BARONI (A.) (a cura di), *Epigrafi delle Alpi, Bilanci e prospettive*, Trento, 2007, pp. 176-177.

## Stèle funéraire de VERATIUS

Inscription conservée provisoirement dans un dépôt vitré à proximité de l'église de Sous-le-Scex à Sion

.....  
VERATIUS,  
ACUTI F(ILIUS),  
T(ESTAMENTO) F(IERI) I(USSIT).  
L(UCIUS) ACUTIUS  
SECUNDUS,  
FRATER,  
F(ACIENDUM) C(URAVIT).  
.....

Veratius,  
fils d' Acutus,  
a ordonné par testament d'élever (ce monument).  
Lucius Acutius  
Secundus,  
son frère,  
s'est occupé de le faire.

Cette stèle, avec un tympan curviligne à rosace centrale portant deux lances croisées et bordé de deux acrotères, est une réalisation d'une grande finesse. Le texte est très sobre mais excellentement bien réalisé.

VERATIUS, tout comme son père, ACUTUS, ne devait pas posséder les *tria nomina* des citoyens romains, car son frère les aurait probablement fait inscrire.

LUCIUS ACUTIUS SECUNDUS, le frère qui a fait réaliser la stèle, porte les *tria nomina* et se désigne ainsi comme citoyen romain qu'il n'était peut-être pas.

Il a formé son nom de famille (gentilice) sur le nom unique de son père, ce qui est courant en Gaule.

Son surnom, SECUNDUS, est également très fréquent et signifie probablement qu'il était le second fils d'ACUTUS.

Cette inscription a été découverte en remploi comme dalle latérale de tombe dans l'église funéraire du Haut Moyen Âge de Sous-le-Scex en 1985. [FIG. 34 Photographie de la stèle de Veratius]

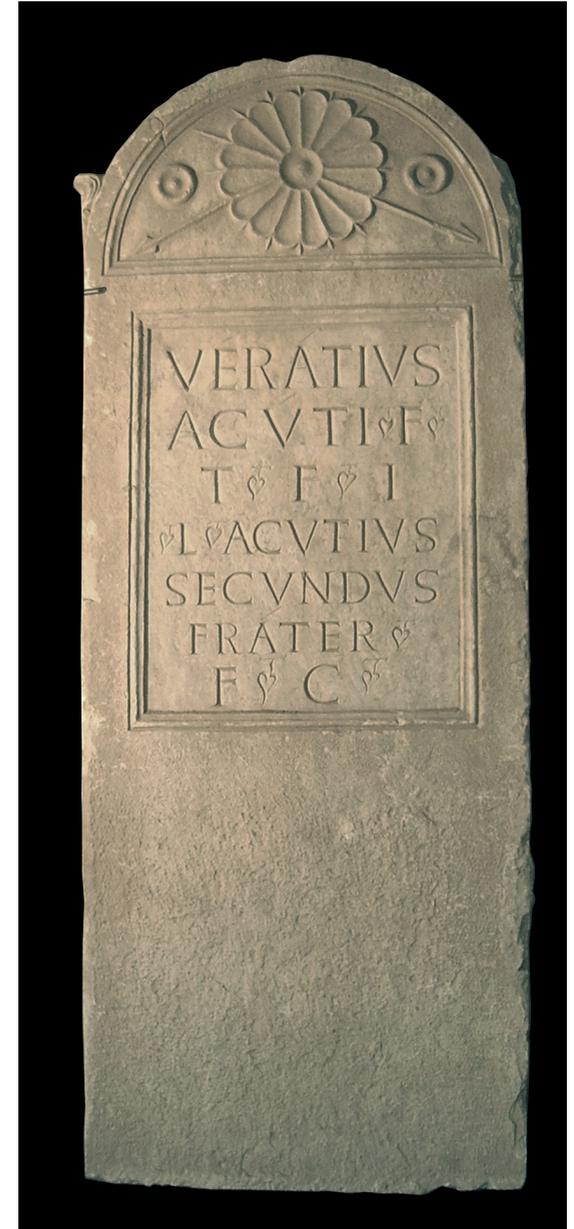


FIG. 34

#### DIMENSIONS

hauteur 240 cm,  
largeur 74 cm,  
épaisseur 19 cm,  
talon d'une largeur de 40 cm  
et d'une hauteur de 20 cm

#### DATATION

seconde moitié  
du I<sup>er</sup> siècle après J.-C.

#### RÉFÉRENCES

- › WIBLÉ (F.), «Nouvelles stèles funéraires d'époque romaine découvertes à Sion», *Vallesia* XLII, 1987, pp. 354-359.
- › WIBLÉ (F.), «Inscriptions latines sur pierre de la Vallis Poenina (Haute vallée du Rhône)», in: MIGLIARIO (E.) et BARONI (A.) (a cura di), *Epigrafi delle Alpi, Bilanci e prospettive*, Trento, 2007, pp. 171.

#### Stèle funéraire de LUCIUS SENTIUS SECUNDUS, de GELLIA TINDA et de SEIUS

Inscription conservée provisoirement dans un dépôt vitré à proximité de l'église de Sous-le-Scex à Sion

.....  
L(UCIO) SENTIO SECUN-  
DO, AEDILICIO,  
(DUUM)UIRALI,  
ET GELLIAE TINDAE,  
PARENTIBUS,  
ET SEIIO, FRATRI,  
SENTI(I),  
SENECIO ET TERTIUS,  
F(ACIENDUM) C(URAUERUNT).  
.....

A Lucius Sentius Secundus,  
ancien édile,  
ancien duumvir,  
et à Gellia Tinda,  
leurs parents,  
et à Seiius, leur frère,  
les Sentii,  
Senecio et Tertius,  
se sont occupés de faire (ériger ce monument).

Cette stèle a été érigée pour trois défunts de la même famille. Le père de famille se nommait LUCIUS SENTIUS SECUNDUS, sa femme GELLIA TINDA et leur fils décédé n'est connu que par son surnom SEIUS, son gentilice, SENTIUS, étant évidemment sous-entendu.

Les deux frères restants, qui font réaliser la stèle, s'appelaient SENTIUS SENECIO et SENTIUS TERTIUS. L'absence de prénom n'est pas exceptionnelle dans nos régions et même s'ils ne portent pas les *tria nomina*, les fils de LUCIUS étaient assurément citoyens romains.

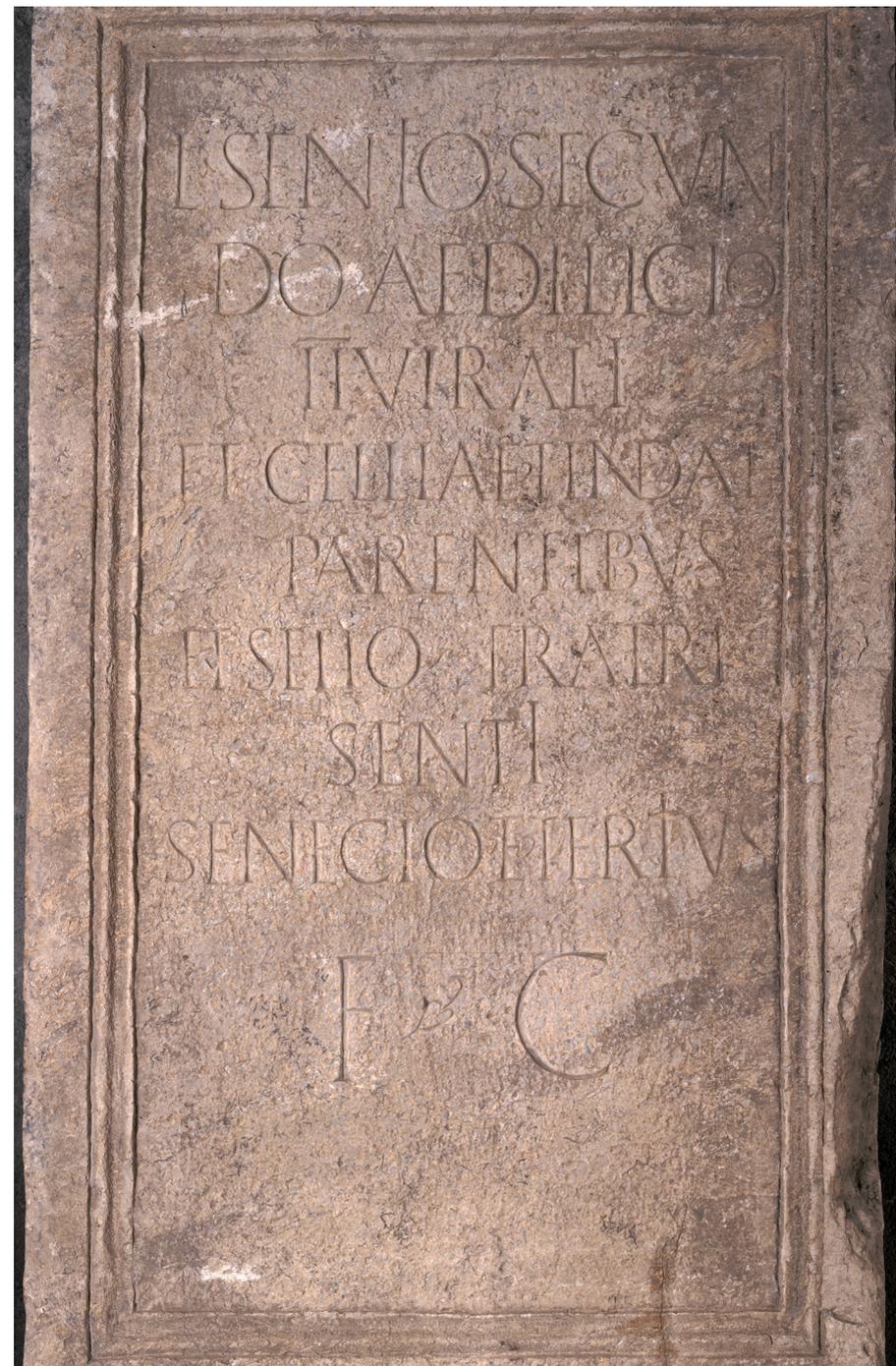


FIG. 35

LUCIUS SENTIUS SECUNDUS a exercé plusieurs charges au service de la collectivité. Il a été édile et *duumvir*, ce qui correspond aux charges exécutives d'une cité, qu'il a exercées à Martigny / *Forum Claudii Vallensium* où il se devait de résider le temps de son mandat. Dans tous les cas, il devait être issu d'une famille de notables locaux et devait posséder d'importants biens en région sédunoise.

Sa femme porte un nom de famille (gentilice) d'origine italique très courant tandis que son surnom semble être attesté pour la première fois.

Sous le champ épigraphique est représentée une chaise curule (*sella curulis*). Ce type de chaise pliable est le privilège des hauts magistrats (*duumviri* et *aediles*) dans les cités et ceux-ci l'utilisaient lors de leur service.

Cette inscription a été découverte en remploi comme dalle latérale de tombe dans l'église funéraire du Haut Moyen Âge de Sous-le-Scex en 1985. [FIG. 36 Photographie de la stèle de Lucius Sentius Secundus et Gellia Tinda]



FIG. 36

#### DIMENSIONS

hauteur 47.5 cm,  
largeur 60 cm  
et épaisseur 10 cm

#### DATATION

III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle après J.-C.

#### RÉFÉRENCES

› WIBLÉ (F.), «Nouvelles  
stèles funéraires d'époque  
romaine découvertes  
à Sion», *Vallesia* XLII, 1987,  
pp. 360-361.

#### Épitaphe de SATURNINUS

Inscription déposée auprès des Musées cantonaux du Valais n° 40747

.....  
D(IS) M(ANIBUS)

SATURNINI,  
QUI UIXIT  
ANNOS L,  
MENSES DUOS,  
DIES V.  
ARBORIU[S]  
SOCERO [...]  
[...]  
.....

Aux dieux mânes  
de Saturninus,  
qui vécut  
50 ans,  
2 mois  
(et) 5 jours.  
Arborius à  
son beau-père  
...

Cette inscription funéraire n'est que partiellement conservée et a été brisée sur tous ses côtés, lors de sa réutilisation.

A côté de son âge au décès, seul le nom unique du défunt, SATURNINUS, est connu. Comme surnom, ce dernier est particulièrement fréquent au Bas-Empire et est même porté par de nombreux chrétiens alors qu'il fait référence au dieu SATURNE.

Le nom unique du gendre de SATURNINUS, ARBORIUS, est une forme rare de surnom, peu utilisée avant le IV<sup>e</sup> siècle après J.-C.

L'indication du nombre d'années, de mois et de jours ainsi que l'absence de prénom et de nom de famille (gentilice) sont



FIG. 37

aussi des arguments pour placer cette inscription à l'époque romaine tardive.

Cette inscription a été découverte en remploi comme dalle du petit côté d'une tombe dans l'église funéraire du Haut Moyen Âge de Sous-le-Scex en 1985. [FIG. 37 Photographie de la stèle de Saturninus]

## SOURCES

JULES CÉSAR, «Guerre des Gaules» III, 1-6, traduction de COGITORE (I.), in TARPIN (M.) et al., Sources écrites de l'histoire des Alpes dans l'Antiquité, *Bulletin d'études préhistoriques et archéologiques alpines* XI, 2000, pp. 99-103.

*Corpus Inscriptionum Latinarum* XII, *Inscriptiones Galliae Narbonensis Latinae*, Éd. O. Hirschfeld, Berlin 1888.

CHRISTOPH JÖRG, *Die Inschriften des Kantons Wallis bis 1300*, Fribourg 1977 (*Corpus inscriptionum medii aevi Helvetiae*, Die frühchristlichen und mittelalterlichen Inschriften der Schweiz, I, éd. Carl Pfaff).

THEODOR MOMMSEN, «Inscriptiones Confoederationis Helveticae latinae», *MAGZ* 10, 1854, pp. XX+116 pp.

## CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

MATTHIEU GEX > 1, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 24, 28, 29

ROMAIN ANDENMATTEN > 18 à 23, 26-27

Musées cantonaux du Valais, MICHEL MARTINEZ > 31

Archéologie cantonale du Valais > 32 à 34, 37

Archéologie cantonale du Valais, © BERNARD DUBUIS > 35, 36

© 2014

**Sedunum Nostrum**

Direction du projet

maquette

ROMAIN ANDENMATTEN

Conception graphique

mise en page

KARIN PALAZZOLO

www.krnp.ch

Impression

IMPRIMERIE CONSTANTIN, Sion